

Décision

Générale

colonial

Décision n° 105 du 14 février 1941 :

n° 105

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1941

Numéro JO

n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro

28 février 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine Perrier, du bataillon de tirail leurs sénégalais n° 3, est nommé chef du poste administratif de Loyada en remplacement du lieutenant Joubé, pour compter du 15 janvier 1941. Le capitaine Perrier prêter, devant le tribunal de l'instance de Djibouti, le serment prévu par l'arrêté n° 1352, du 31 décembre 1939, portant création du poste de Loyada.